

## Rapport de commission

### Préavis n° 651/22

<b>Objet :</b>	Cautionnement en faveur du Tennis Club Grandson : rapport de la Commission des finances	
<b>Date et heures de la séance :</b>	15 avril 2022	Début et fin : selon rapport CoFin sur préavis 650/22
<b>Lieu de la séance :</b>	Salle du Conseil de l'Hôtel de ville	
<b>Président-e / Rapporteur-e :</b>	Michel Maillefer	
<b>Membres de la commission présents :</b>	Hervé Cornaz, Armanda Cotter, François Gonin, Antoine Pochon, Carole Schelker, Natacha Stucki	
<b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b>		
<b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>	M. Antonio Vialatte, Syndic, accompagné de Mme Dominique Léglise, cheffe de service	

Monsieur le Président-e,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

Afin de diversifier son offre, notamment dans la perspective d'attirer de nouveaux membres et de créer une section junior, le Tennis club de Grandson (TCG) a élaboré un projet de création d'une installation de padel-tennis, le terrain étant prévu à la place d'un court déjà existant. Le coût des travaux est devisé à CHF 107'720.-. Pour les financer, le TCG doit procéder à un emprunt auprès d'une institution bancaire. Dans ce cas, un cautionnement communal est exigé par ces institutions, à hauteur de 120% de la somme empruntée. Le TCG souhaite donc obtenir de la part de la Commune de Grandson un cautionnement à hauteur de CHF 130'000.-.

La Commission des finances a bénéficié des explications de la Municipalité sur cet objet, par les voix de M. le Syndic Antonio Vialatte et de Mme la cheffe du Service des finances Dominique Léglise. Plusieurs points sont à souligner :

- S'agissant d'un cautionnement, la demande du TCG n'a aucune incidence directe sur les comptes et le budget de la Commune ;
- L'état des cautionnements et la quote-part des plafonds d'endettement des associations intercommunales, au 31.12.2020, s'élèvent à un plus de CHF 9,8 millions, et le Conseil communal a accordé à la Municipalité un plafond de risques pour les cautionnements de la présente législature à CHF 25 millions, ce qui laisse une marge qu'on peut qualifier de relativement confortable ;
- Le TCG a entrepris des démarches pour obtenir une subvention pour son projet auprès du "Fonds du sport vaudois" ;
- Le TCG a présenté à la Municipalité le business plan qui accompagne ce projet. Ce plan prévoit des revenus supplémentaires pour le club, engendrés directement ou indirectement par l'infrastructure du padel-tennis, ce qui renforce la sécurité financière du projet ;
- Le TCG rembourse avec la régularité voulue les prêts qui lui ont été octroyés par la Commune ;
- Les demandes de cautionnement de ce genre sont peu fréquentes, puisqu'il s'agit de la première depuis 6 ans.

Les explications données dans le préavis et au cours de la séance permettent à la CoFin de suivre les conclusions du préavis, d'autant qu'un tel cautionnement permet d'aider à offrir une prestation nouvelle qui favorise le développement de la Commune. La CoFin recommande toutefois à la Municipalité de rester attentive à la situation financière du TCG, en particulier au fait que la dette restante auprès de la Commune soit remboursée de manière continue. A l'unanimité de ses membres, la Commission des finances recommande donc au Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis 651/22 relatif à la demande de cautionnement en faveur du TCG, entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : de cautionner le TCG pour l'octroi du prêt utile à l'acquisition d'un terrain de Padel-Tennis, à hauteur maximale de CHF 130'000.-, selon le préavis 651/22.

Pour la Commission des finances,

Le président : Michel Maillefer

